

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

**SOCIETE
D'ASSURANCE MAGHREBIA VIE**

Siège social : 24, Rue de Royaume d'Arabie Saoudite- 1002 Tunis.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2010.

Première Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2009, APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS DU MEME EXERCICE TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES. EN CONSEQUENCE, ELLE DONNE QUITUS ENTIER ET SANS RESERVE AUX ADMINISTRATEURS DE LEUR GESTION POUR L'EXERCICE 2009. »

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2009, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE. »

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution :

«L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009, COMME SUIT :

Bénéfice de l'exercice :	841.828,080 DT
+ Report à Nouveau Antérieur :	0,000 DT

Premier Reliquat :	841.828,080 DT
- Réserve Légale :	42.091,404 DT

Deuxième Reliquat :	799.736,676 DT
- Report à nouveau	799.736,676 DT
-----»	

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE DE FIXER LE MONTANT BRUT DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2009 A MILLE DINARS (1000) PAR ADMINISTRATEUR.»

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

Cette résolution est adoptée à